

ADMINISTRATION
48, rue de la République

ADRESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS
A L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES
A LYON : AGENCE FOURNIER
Rue Comfart, 14
A PARIS : AGENCE HAVAS
Place de la Bourse, 3

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

REDACTION

48, rue de la République

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS
NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

RHÔNE ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES
3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS
3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

Nous rappelons à nos lecteurs que

LE 15 NOVEMBRE

L'ECHO DE LYON paraît avec une
réaction et des services d'informa-
tions considérablement augmentés.

Éditions spéciales pour les Départements

Chroniques et Correspondances de
Paris, de Lyon, des départements,
de Londres, de Berlin, de Rome et
de St-Petersbourg.

FEUILLETONS HEBDOMADAIRES :

Le Lundi. — Semaine Agricole.
Le Mardi. — Semaine Littéraire.
Le Mercredi. — Semaine Industrielle
et Commerciale.
Le Jeudi. — Revue de la Mode.
Le Vendredi. — Semaine Scientifique.
Le Samedi. — Semaine Médicale.
Le Dimanche. — Semaine Théâtrale et
Revue Financière.

Collaborateurs Politiques

MM. RANC, PICHON, ETC.

Chronique Parisienne

M. FRANÇOISQUE SARCEY

Deux Romans Feuilletons

POUR COMMENCER LE 15 NOVEMBRE

LE KRACH
Grand Roman Lyonnais inédit

AUJOURD'HUI :

LE MONUMENT DE GAMBETTA.
L'ARMÉE RUSSE.
INAUGURATION DE LA LIGNE DE
VIENNE A CHATONVAY.
FÊTE RÉPUBLICAINE A VAISE.

ÉCONOMIES DE VIES HUMAINES

On a déjà indiqué ici comment les
pouvoirs publics pouvaient, par quel-
ques sages mesures, enrayer le progrès
de la dépopulation et favoriser la crois-
sance de la natalité. Il est bien clair que
nous ne pouvons pas forcer nos concitoyens
à se marier et à avoir des enfants ;
mais nous pouvons au moins faire des
économies de vies humaines. C'est un
moyen d'augmenter la population. La
mortalité est plus grande chez nous que
partout ailleurs. Je vous fais grâce des
chiffres. Je les ai donnés déjà autrefois.

Il ne suffit pas d'avoir des enfants ;
il faut les conserver, et après les avoir
sauvés physiquement, il faut les sauver
moralement, les arracher au vice, au va-
gabondage, pour qu'ils deviennent de
bons citoyens, pouvant se marier et peupler
le pays, au lieu de peupler les maisons
de correction et les prisons.

Vous avez fait une loi de protection
des nouveau-nés, c'est la loi Roussel ;
elle est excellente, et on peut voir par
les résultats qu'elle a donnés, les ser-
vices qu'elle pourrait rendre, mais elle
est insuffisante, puisqu'on va la compléter ;
elle n'est pas, d'ailleurs, partout ap-
pliquée, et là où elle est appliquée, elle
l'est insuffisamment ; l'inspection est ir-
régulière et trop espacée. C'est un sacré
d'argent à faire. L'Etat n'hésite pas

à le faire, les départements ne le font
pas toujours.

Ce n'est pas tout. C'est beaucoup. Si
votre surveillance des usines d'alimen-
tation des enfants peut être plus active,
vous aurez sauvé la vie d'un grand nom-
bre de petits citoyens. Mais la grande
future de l'enfant dépend des soins et
de l'alimentation qu'il aura reçus dès le
premier âge. Vous devez favoriser l'alai-
ment maternel. Vous donnez des
secours par l'assistance publique, vous
avez des œuvres de l'alimentation mater-
nel dues à l'initiative privée ; mais com-
bien cet effort est peu considérable.

Vous parvenez, malgré ces conditions
fâcheuses, à élever des enfants ; un trop
grand nombre deviennent des vagabonds
par la faute des parents ; vous avez le
secret du sauvetage de l'enfance qui en
arrache un grand nombre aux parents
indignes et au vice ; mais là encore c'est
l'initiative privée qui fait tout ce bien,
et elle ne peut faire tout ce qui serait
nécessaire, en raison de ses ressources
modestes.

C'est égal, plus vous sauvez d'enfants
de la maladie ou du vice, plus vous aug-
mentez la population en arrachant à la
mort de petits êtres, en arrachant à la
vie des abandonnés, plus vous favorisez
ainsi le nombre des mariages.

Est-ce tout ? Cet enfant que vous avez
eu tant de peine à élever, vous, particu-
lier ou vous sociétés de la pitié et de la
bienfaisance, il a quinze ans, il a vingt
ans, il est en pleine jeunesse, en pleine
santé, en pleine vigueur, prenez garde,
vous le laissez dans des lieux malsains,
où il gagne la scrofule, des rhu-
matismes et peut-être la phthisie. Songez-
y, s'il se marie il vous donnera des ra-
chitiques, des scrofuleux, des phthisiques ;
malheur à celui qui les a gagnés dans
vous taudis, dans vos agglomérations !
l'enfant qui naît paie cette dette de l'in-
curie de la société. Des familles s'éteignent
ainsi par la transmission de ces
germes morbides.

Réformez votre loi sur les logements
insalubres.

Si l'enfant résiste aux premières
épreuves, devenu adulte, à vingt-cinq
ans, il est plus que qui que ce soit ex-
posé aux maladies contagieuses et épi-
démiques. Il contracte la fièvre typhoïde,
la variole, la scarlatine. Avez-vous fait
une loi sur la vaccination obligatoire ?
Avez-vous donné de l'eau potable à vos
habitants ? Voyez toutes les épidémies
de fièvre typhoïde qui éclatent. Avez-
vous organisé sérieusement les services
d'isolement et de désinfection ?

Chaque année la variole et la fièvre
typhoïde vous font perdre une bataille
que vous pourriez gagner.

On attend encore que l'assistance mé-
dicale soit organisée dans les cam-
pagnes.

Et l'alcoolisme, qui amène une dégé-
nescence de la race, moins à cause de
l'alcool que du poison désigné sous le
nom d'alcool que vous absorbez et qui
entraîne des maladies terribles et abrège
des existences nombreuses ! L'Etat n'a-
t-il rien à faire pour l'alcool ?

Je pourrais poursuivre l'énumération
des causes et l'énumération des re-
mèdes.

Vous voyez que nous pouvons inter-
venir ou que vous pouvez intervenir, lé-
gislateurs, hygiénistes, philanthropes,
pour enrayer la dépopulation. L'initia-
tive privée fait ce qu'elle peut, les pou-
voirs publics, les assemblées législatives
ou locales, les assemblées départementales

communales n'ont pas donné tous les ef-
forts qu'on est en droit d'attendre de leur
activité.

LA POLITIQUE

C'est du budget de la guerre que la Cham-
bre vient de s'occuper. Ici l'économie est
tempérée par le patriotisme. Quel remords
si on devait un jour se dire que tel ou tel
point de la défense nationale a été compro-
mis par une maladroite réduction ! Aussi
marque-t-il le rondement, le chapeau ! In-
teresse M. de Freycinet. A peine quelques ob-
servations sur quelques détails ; — mais on
sent bien qu'il n'y a plus là des ministères
des antichambres, des républicains et des
réactionnaires : rien que des Français, le
jour où on discute le budget de la guerre, —
celui de la revanche peut-être, — celui de
notre indépendance nationale à coup sûr.

Tout au plus, doit-on signaler, non pas
une réduction mais une augmentation de
250,000 francs votée à une très grande ma-
jorité au profit des anciens militaires réfor-
més par congé n° 1.

Il s'agit là de pauvres gens qui n'ont pas
pu obtenir leur retraite régulièrement et que leurs
blessures empêchent de travailler.

M. Tony Réville, avec sa bonne grosse
tête rougeâtre arborée de cheveux blancs
et ses moustaches de vieux colonel, n'a pas
eu de peine à apitoyer la Chambre sur des
malheureux auxquels cette petite munifi-
cence donna, en plus de leur maigre sub-
side, la paille exorbitante de leur vie.

Mais si la commission du budget, sur ce
point, a été battue, elle a été plus heureuse
lorsqu'elle a demandé à la Chambre de sanc-
tionner l'économie de deux millions et demi
proposée sur les dépenses d'habillement et,
là encore la Chambre a eu raison.

Il serait, en effet, fâcheux au-delà du pos-
sible de léser sur les vêtements nécessai-
res à nos soldats ; mais ne fût-ce que pour
mettre un frein à la fureur des changements
transformations, modifications dont se mon-
trement trop prodigue le haut personnel
militaire qui préside à ce détail de notre
organisation militaire, cette réduction avait
tout de fait sa raison d'être.

Changer à chaque instant les casques en
shakos, les shakos en képis, donner des tu-
niques à ceux qui ont des vestes, des dol-
mans à ceux qui ont des vestes, tout cela,
— sans compter les grandes mystifications
périodiques de la suppression et du réta-
blissement des épaulettes, — tout cela
coûte beaucoup d'argent et ne profite à per-
sonne autre qu'aux fournisseurs qui achè-
tent pour rien le modèle réformé et le met-
tent en réserve pour le représenter comme
neuf, après l'avoir retapé, quelques années
plus tard.

Il y a là un avertissement plutôt qu'une
économie ; espérons qu'il sera écouté.

JEAN-CLAUDE.

DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPÉCIAL

INFORMATIONS POLITIQUES

Paris, 8 novembre.

UNE LETTRE DE M. CRISPI

M. Crispi vient d'adresser une nouvelle
lettre à M. Desmarests, ex-bâtonnier de l'or-
dre des avocats de Paris.

M. Crispi maintient qu'il a dit l'absolue
vérité en dénonçant les intrigues du pape
avec le cabinet français, car l'ambition
ronge le pape, qui se donnerait au diable
pour devenir roi.

L'ancien ministre italien revient ensuite
sur l'idée d'une neutralité de l'Alsace-
Lorraine, qui deviendrait ainsi un tampon
entre la France et l'Allemagne, et il ajoute
que la seule méthode pour arriver à ce ré-
sultat, c'est l'accession de la France à la
triple alliance.

M. Crispi assure qu'il n'y a pas dans le
traité de la triple alliance un seul mot con-
traire à l'idée de faire baigner deux jam-
bes dans un puits, quand il était si facile
de les jeter dans la Seine, où elles
auraient eu plus de place pour circuler ?
J'y songe ; peut-être avez-vous cru que
ces jambes étaient les miennes ?

— En tout cas, je n'ai plus lieu de le
penser maintenant. Je désire seulement
savoir de vous les noms des tailleurs
pour qui vous avez travaillé, après avoir
quitté votre patron d'apprentissage.

— Ce sont MM. Renoul, Durand, Mar-
tin, Voirbo et Cartier.

— Quel est celui qui vous montait
quelquefois de l'eau, lorsque vous étiez
encore rue Princesse.

— C'est Voirbo.

— Où demeure-t-il ?

— Avant son mariage, il demeurait
au troisième étage d'une maison située
dans la rue Mazarine. Je ne me souviens
pas du numéro ; mais c'est à côté de la
maison de tolérance que l'on nomme la
Bonne de Paille. Voirbo a déménagé pour
se marier, et j'ignore où il perche en ce
moment.

— Y a-t-il un concierger dans la mai-
son qu'il habite ?

— Non. L'habitation est gérée par un
ménage, les époux Belthron ; je me
souviens de leur nom, parce que c'est
également celui d'un de mes cousins, un
beau garçon.

— Qui doit tirer prochainement au
sort ?

— Oui, vraiment... mais comment
connaissiez-vous ce détail ?

— Par votre ancienne concierger, qui
raconte à son sujet la façon dont vous
avez opéré pour enlever des poils noirs
au bout de la queue de son chat.

tre la France, autrement il ne l'aurait ja-
mais acceptée.

Il termine en insistant sur les terribles
conséquences qu'aurait une guerre aujour-
d'hui, et il fait appel à tous les hommes de
bonne volonté pour éloigner ce fléau de l'Eur-
ope.

LE CONGRÈS DE LA PAIX

Le correspondant du *Matin* à Rome télé-
graphie à son journal :

« J'ai interrogé plusieurs parlementaires
français au sujet des résultats de la confé-
rence. Tous m'ont répondu qu'ils ne savaient
rien. Nous ne pouvons et ne devons rien dire.
Nous avons été reçus avec une si parfaite
hospitalité par nos collègues italiens et par
tout le monde que nous désirons seulement
nous souvenir de cet accueil. »

« Il m'a semblé, ce qu'ils ne veulent pas
dire, c'est leur regret de voir les travaux de
la conférence annihilés d'avance par un mot
d'ordre auquel le comité italien semble s'être
strictement conformé. »

« Ainsi, me dit un député français, je vous
confierai que, dans la première réunion pré-
paratoire, M. Bonghi nous a tenu un lan-
gage si décourageant et tellement inattendu
dans sa bouche, que nous avons dû en con-
clure qu'il obéissait à une pression venue
de haut. »

De cette façon s'explique la stérilité des
débat de la conférence interparlementaire
pour la paix.

MANIFESTATIONS PATRIOTIQUES

Les manifestations patriotiques que se re-
nouvelent tous les ans depuis la guerre de
1870-71 ont eu lieu aujourd'hui, à Belfort ;
la municipalité et toutes les sociétés de la
ville se sont rendues au cimetière des mo-
biles pour déposer au pied du monument
élevé à la mémoire des soldats morts pen-
dant le siège, plusieurs couronnes offertes
par les villes de Lyon, Toulouse et Belfort.

PROTESTATIONS DES LOGEURS DE PARIS

Les hôteliers, logeurs et albergistes de la
Seine se sont réunis cette après-midi sous la
présidence de M. Jacques, député de la
Seine, pour protester contre le texte du pro-
jet que M. le ministre de la justice se pro-
pose de soumettre prochainement au Parle-
ment dans le but de réprimer la prostitu-
tion. Après une assez longue discussion, l'as-
semblée a voté, à l'unanimité, un ordre du
jour protestant énergiquement contre les
termes du projet élaboré par le ministre et
suppliant la Chambre de ne pas attenter, en
les adoptant, aux intérêts de la corporation
des logeurs.

DON À LA VILLE DE MOSCOU

Le Conseil municipal de Paris va être saisi
d'une proposition tendant à accorder in-
cessamment à divers établissements d'utilité
publique de Moscou, à titre de don gracieux,
la plupart des objets qui constituaient l'ex-
position particulière de la ville de Paris, No-
tamment des albums, modèles, publications, etc.

Ces objets serviraient de base à la forma-
tion d'un musée pédagogique à Moscou.

GUERRE ET MARINE

Paris, 8 novembre.

Les Manœuvres de 1892. — M. le mini-
stre de la guerre a chargé le chef d'état-ma-
jor général de comprendre, dans le pro-
gramme des manœuvres de 1892, la réunion
d'un certain nombre de divisions et de bri-
gades de réserve, exclusivement composées
de régiments mixtes d'infanterie.

L'intention du ministre de la guerre est
que 73 régiments devant être normalement
réunis l'année prochaine, un quart soit sub-
divisé, et un quart embriqué.

Les cinq divisions et les neuf brigades
d'infanterie appelées à manœuvrer comme
formations supplémentaires de campagne
recevront des escadrons de cavalerie et des
batteries mixtes d'artillerie pourvus en partie
avec des chevaux de réquisition.

Pour cette expérience, une unité rece-
vra un officier de l'armée active.

En 1893, l'état-major général comprendra
probablement deux manœuvres de divisions
et cinq manœuvres de brigades de réserve ;
les trente-six régiments mixtes à appeler
en surplus feront des manœuvres de gar-
nison.

Les manœuvres de divisions et de bri-
gades auront lieu dans des régions éloignées
des unes des autres. Sur tous les points du
territoire, la population appréciera les avan-
tages de l'organisation donnée à nos trou-
pes de réserve.

— L'infanterie de marine. — En atten-
dant le vote de la loi qui doit statuer sur le

rattachement des troupes de la marine à l'ar-
mée de terre, un décret vient d'introduire
dans l'organisation de ces troupes une modi-
fication d'une réelle importance, demandée,
d'ailleurs, depuis longtemps.

D'après la constitution du commande-
ment dans nos ports militaires, les compa-
gnies d'infanterie de marine qui y résident
à demeure étaient placées, jusqu'ici, non
point sous les ordres de généraux de leur
arme, mais sous l'autorité directe de l'état-
major de l'armée navale.

Quant aux généraux de l'infanterie de
marine, ils partageaient leur temps entre
des commandements ou des inspections gé-
nérales aux colonies et quelques séjours,
plus ou moins longs, à Paris ; et pourtant,
du jour au lendemain, ils pouvaient être ap-
pelés à conduire à l'ennemi des troupes
qu'ils n'avaient même pas le droit de cher-
cher à connaître en France.

Cette situation, contre laquelle tant de lé-
gitimes plaintes s'élevaient vainement depuis
pendant de nombreuses années, a été jugée
comme extrêmement préjudiciable à l'infan-
terie de marine, lors des dernières gran-
des manœuvres dans l'Est, par les principaux
chefs de notre armée.

Elle cesse enfin, en vertu du décret rendu
par le président de la République sur la pro-
position du ministre de la marine.

— Le 20^e corps. — Dorénavant, les deux
régiments d'infanterie de marine stationnés
à Brest, à Cherbourg, à Rochefort et à Tou-
lon, formeront autant de brigades comman-
dées par des généraux de leur arme, et relevant,
bien entendu, des préfets maritimes
qui sont les gouverneurs militaires chargés
du commandement supérieur dans la défense
de nos ports de guerre.

Il ne reste plus, pour rendre cette organi-
sation complète, qu'à constituer deux di-
visions avec la double brigade d'infanterie
de marine qui a déjà la force d'une bri-
gade, à adjoindre à cet ensemble une bri-
gade de cavalerie et un bataillon du génie,
et à former enfin le 20^e corps d'armée.

LA RÉCOLTE DU BLÉ

Paris, 8 novembre.

Dans sa revue commerciale de ce jour, le
Journal des Débats examine la situation
des blés en France. Il constate d'abord la
vitalité du commerce du blé, qui a su, dans
un si court laps de temps, combler les be-
soins avec les excédents de l'autre hémis-
phère, et l'importance des stocks dans les
ports.

Il évalue la quantité de blé acheté à en-
viron 46 millions d'hectolitres, sur environ
35 millions dont notre pays a besoin pour
arriver à la prochaine récolte, et il se de-
mande si les achats qui nous restent à faire
pourront s'effectuer avec la même facilité
que ceux que nous avons fait antérieurement.

Le marché a été en hausse, dit le rédac-
teur des *Débats*, quand les premiers achats
ont été faits, ne le sera-t-il pas, à plus forte
raison, quand nous aurons besoin de faire
des achats encore plus importants, au mo-
ment où la première moitié de la récolte,
c'est-à-dire celle qui pèse le plus aura été
managée ?

Pour bien répondre à cette question, il ne
faut pas perdre de vue que la récolte de
seigle, qui généralement supplée à celle de
blé, est cette année, en déficit encore plus
considérable que celle du blé lui-même.

Il conclut en pensant que ces considéra-
tions ne justifient pas la prostration à la
quelle le marché de Paris s'abandonne de-
puis quelques temps.

NOUVELLES DU SÉNÉGAL

Paris, 8 novembre.

Des nouvelles reçues par le 8 novembre
Ville-de-Clara, il résulte qu'au Soudan, Sa-
mourai fait toujours prêcher la guerre sainte
et qu'Ahmadou-Sekou cherche à recruter
des partisans. La situation est tendue, mais
cependant elle n'inspire aucune crainte.

A Fouta, la mort d'Abdoul Bonbake, la
capture de son fils Mahamadou-Abdoul et
son transport au Gabon paraissent avoir
calmé l'humour batailleur des Toucou-
leurs.

Dans le Baoul, le plus puissant chef du
clan guerrier Baye M'Baya-Meissa, qui, au
début des ordres de notre représentant et
de ceux du roi lui-même, avait pillé trois
villages, s'est présenté insolemment devant

le roi, escorté de 600 hommes à cheval. Aux
reproches qui lui ont été faits par le roi, il a
répondu par un rire railleur ; ayant voulu
faire arrêter son frère Samou, le principal
auteur des pillages, celui-ci a tué d'un coup
de fusil le serviteur chargé d'exécuter l'ordre
royal.

Un véritable combat s'en est suivi, au cours
duquel sept hommes ont été tués.

En cette circonstance, M. Pellerson, admi-
nistrateur chargé de la surveillance du Baoul,
a montré autant d'habileté que d'énergie. Il
est parvenu, très adroitement, à s'emparer
du rebelle, et il l'a fait conduire au gouver-
neur de Saint-Louis. Le conseil privé s'est
réuni, et il est probable que Baye M'Baya-
Meissa sera expédié au Gabon.

Cette capture évite une réaction à main
armée qui aurait pu devenir indispensable.

Le Monument de Gambetta

Paris, 8 novembre.

Aujourd'hui à eu lieu, aux Jardies,
sous la présidence de M. Léon Bour-
geois, ministre de l'instruction publi-
que, l'inauguration du monument élevé
par les Alsaciens-Lorrains à la mémoire
de Gambetta, et la remise, à l'Etat, de ce
monument et de la petite maison des
Jardies, achetée dans ce but par un
groupe d'amis.

Le monument, dû au ciseau de Bar-
tholdi, représente le grand tribun ser-
rant contre sa poitrine, dans un beau
mouvement de patriotisme, le drapeau
national dont la hampe est brisée.

Au bas du piédestal sont deux figures
allégoriques représentant l'Alsace et la
Lorraine. Ces figures ont été exposées
au dernier salon des Champs-Élysées.

Le cœur de Gambetta, renfermé dans
un coffret en bois de sapin de Lorraine,
a été placé dans l'intérieur du soubasse-
ment du monument ; il était couvert de
couronnes dont quatre portent les ins-
criptions suivantes :

« A Gambetta, le département du
Haut-Rhin » ; « A Gambetta, le départe-
ment du Bas-Rhin » ; « A Gambetta, le
département de la Moselle » ; « A
Gambetta, les départements de la Meur-
the et des Vosges ».

Deux grandes couronnes artificielles,
formées par des roses, des lilas et des
pennées, avec un nœud tricolore, portent
les noms de Metz et de Strasbourg.

L'assistance était fort nombreuse, elle
était surtout composée d'Alsaciens-Lor-
rains.

Le sénateur Scheurer-Kestner, prési-
dent du Comité, a pris, le premier, la
parole en ces termes :

DISCOURS DE M. SCHEURER-KESTNER

Monsieur le Ministre,

En présence de tous ceux qui ont tenu à
assister à cette cérémonie, concitoyens et
amis que nous prenons à témoins, nous
avons l'honneur de vous remettre la maison
des Jardies et le monument qui repose aujour-
d'hui le cœur de Gambetta, c'est avec con-
fiance que nous en donnons la garde à
l'Etat.

Messieurs, le pieux devoir que nous rem-
plissons et auquel le gouvernement a voulu
s'associer s'accomplit parfaitement.

Il y a dix ans bientôt que nous avons
perdu, que la France et la République ont
perdu, avec nous, notre héros que l'ien-
aimé Gambetta. Il y a neuf ans que les Al-
saciens et les Lorrains, restés reconnais-
sants, ont décidé de consacrer par un monu-
ment le souvenir ineffaçable de la défense
de leurs droits et de leur territoire, par le
meilleur et le plus illustre de leurs
patriotes émus.

Si les fonds dont l'importance exception-
nelle témoigne du nombre considérable de
ceux qui ont apporté leur offrande, ont at-
tendu leur emploi depuis cette époque éloi-
gnée, si un pareil retard a pu se produire,
ce n'est pas l'accomplissement de notre mandat, on
ne saurait en accuser ni le zèle, ni la bonne
volonté du Comité.

Il a rencontré dans Paris où les souscrip-
teurs désiraient élever ce monument, une
opposition dont il n'a pu triompher après
de longs et patients efforts. Nous avons été
obligés de patienter à donner cette satisfac-
tion au vœu de nos compatriotes, mais effa-

Feuilleton de l'ECHO DE LYON du
9 Novembre (21)

MON PREMIER CRIME

PAR

GUSTAVE MACÉ

cons ces souvenirs, ce n'est ni le lieu, ni le moment de les évoquer devant ce bronze et ce marbre, destinés à glorifier la mémoire d'un homme qui a souvent oublié et toujours pardonné.

Nos paroles doivent être exemptes d'amer-tume.

En terminant, l'orateur s'est écrié :

Gambetta, pendant la guerre tu fus notre défenseur à l'Assemblée nationale de Bordeaux, l'organe de notre appel désespéré, après les cruels déceptions de la défaite, nous consolateur aujourd'hui encore, nous nous tournons vers toi. Que ta grande ombre continue à veiller sur nous qu'elle nous garde et nous soutienne !

DISCOURS DE M. BOURGEOIS

M. Bourgeois, en répondant, a chaleureusement remercié le Comité et a félicité le sculpteur auteur du monument, puis il ajoute :

Messieurs, en venant aujourd'hui prendre place au milieu de vous, le gouvernement de la République accomplit lui aussi un acte de reconnaissance. La République est sortie triomphante de la plus dangereuse épreuve. Elle apparaît si forte, si solidement fondée sur la volonté du pays, que les partis qui lui ont livré tant d'assauts n'osent plus ouvertement la combattre, et semblent avoir abandonné leurs drapeaux et leurs noms.

La France a repris son rôle historique et son rang, elle a recueilli au dehors un solennel témoignage de sympathies profondes et durables, et partout où elle passe, son drapeau est salué avec le respect dû à la nation pacifique et puissante.

A cette heure de sécurité et de confiance, nous devons reporter notre pensée vers celui qui n'a pas eu la joie de la connaître, et qui avait tant fait pour la rendre possible et pour la préparer.

Pendant quinze ans, il a été inspirateur et guide ; pendant quinze ans, son incomparable éloquence a été la source où la démocratie française a puisé les plus pures et les plus généreuses inspirations. Il l'a consignée dans ses doutes, entraînée dans ses combats.

Il a exposé devant elle tous les problèmes, indiqué la méthode et la voie de toutes les solutions. Il a, pendant la paix, mis sa haute raison dans les esprits, comme pendant la guerre il avait mis dans les cœurs son indomptable volonté.

Il a été l'organisateur et l'éducateur de la République, après avoir été le défenseur et le héros de la patrie, ainsi son œuvre n'est-elle pas morte avec lui. Depuis bien des années déjà, sa grande voix est muette, et pourtant il nous semble à tous que nous l'entendons encore.

A qui de nous, dans les périls récents, n'est-il pas arrivé d'évoquer son souvenir et de répéter le mot profond de l'un d'entre vous : « Il était là ! »

Messieurs, dans cet autel de la patrie, entre deux chères absentes, vous avez scellé ce cœur dans les battements ont donné la force et la vie à tout un peuple, ce coin de terre est désormais sacré. La nation veillera pieusement sur le dépôt que vous lui confiez ; s'il survient pour la République ou pour la patrie, l'épreuve redoutable, c'est ici que l'on viendra encore chercher de sages conseils et d'héroïques résolutions.

A propos de la fête d'aujourd'hui, rappelons qu'il y a eu une discussion très violente entre le conseil municipal de Sévres et celui de Ville-d'Avray, chaque commune prétendant que la propriété était sur son territoire, c'était à elle que revenait l'honneur de recevoir les invités pour la cérémonie d'aujourd'hui. Les Jardiés se trouvent, en effet, à la limite de Sévres et sur le territoire de cette commune, sur l'étroit lambeau de terre situé entre cette limite — qui est aussi celle de la commune de Ville-d'Avray — et la voie ferrée de Versailles.

Cette circonstance explique pourquoi Gambetta considérait sa propriété comme appartenant à la commune de Ville-d'Avray et non à celle de Sévres. Lorsqu'on lui rappelait que les Jardiés étaient placées sous l'administration du maire de Sévres, il s'en montrait très vexé. Comme on lui demandait s'il ne lui serait pas possible, à lui, tout-puissant, de rattacher à Ville-d'Avray la partie de la commune de Sévres qu'il habitait, il répondit que rien n'était difficile comme de toucher au territoire communal :

« En France, nous avons tout changé ; on a touché à tout, sauf à la commune ; elle est restée ce qu'elle était au moyen-âge. Les chemins de fer n'y peuvent rien. La commune est toujours la commune. Pour une simple cession de terrain, il faudrait l'accord des deux conseils municipaux, l'approbation du conseil général, l'avis favorable du conseil d'Etat, qui ne peut être saisi qu'après l'accablant de ces premières formalités. »

C'est à Ville-d'Avray que Gambetta prétendait habiter. Il était du reste absolument enthousiaste de Ville-d'Avray.

Quel beau pays ! répétait-il sans cesse, c'est le plus beau pays du monde. Je connais les environs de presque toutes les capitales. Rien n'est comparable à Ville-d'Avray.

La décision prise par le comité d'organisation de la fête d'aujourd'hui de faire former le cortège sur le territoire de Sévres paraissait donc bien étrange.

Dépêches Diverses

LE CRIME DE LA RUE DE CHARONNE

Paris, 8 novembre.

M. le juge d'instruction Athalin a entendu hier, au commissariat de police du quartier de la Regette, un certain nombre de témoins, notamment des locataires du numéro 27 de la rue de Charonne qui, par la situation de leur logement, se trouvaient être les voisins de Joseph Vaubourg. Il s'agissait de savoir si, dans la nuit de mercredi à jeudi, les deux amis étaient querellés et si le bruit de cette altercation était parvenu aux oreilles des locataires du palier. Tous ont déclaré n'avoir rien vu ni rien entendu.

Ce point était très important à établir, car si Vaubourg avait étranglé Douray au cours d'une dispute, on se serait trouvé en présence d'un simple meurtre, tandis qu'il semble résulter des témoignages que Vaubourg avait pris d'assaut son forçat et que le crime a été commis à l'improvise, par un homme qui avait l'intention bien arrêtée de le commettre.

Le magistrat a également interrogé la sœur de Vaubourg, Mme Régent, qui avait pris à son nom le loyer du logement que les deux amis occupaient ensemble au numéro 11 de la rue de Cotte. Cette déposition a donné lieu à des scènes émouvantes, Mme

Régent se refusant absolument à croire à la culpabilité de son frère.

Vaubourg n'a pas été interrogé hier ; on l'a laissé à ses méditations. Dans la matinée, il a été photographié et mesuré au service anthropométrique ; on a également photographié, à la Morgue, le corps et la tête de sa victime.

Nous avons dit que Vaubourg, alors qu'il était au régiment, avait été accusé dans une affaire de vol et d'assassinat. C'était en 1881 ; Vaubourg appartenait alors à la quatrième batterie du 14^e régiment d'artillerie, batterie qui était détachée à Belfort.

Un matin on trouva dans un bois, près de Delle, le cadavre d'une fillette de douze ans qui avait été violée et étranglée. Le crime avait été commis par un artiller et le signalement du coupable, donné par plusieurs témoins, correspondait exactement à celui de Joseph Vaubourg.

L'artiller fut arrêté, mais les preuves furent jugées insuffisantes pour le faire comparaître devant le conseil de guerre. Vaubourg bénéficia d'une ordonnance de non-lieu ; peu de temps après, il déserta.

Le parquet de Paris a fait demander à celui de Belfort le dossier de cette affaire, dont Vaubourg aura sans doute à répondre devant la justice en même temps que de l'assassinat de son ami Beutry.

L'AFFAIRE MELBA

Paris, 8 novembre.

A la représentation d'*Hamlet*, à l'Opéra, les habitudes des coulisses ont constaté avec étonnement un redoublement de surveillance. Il y avait des agents aux quatre coins de la scène.

Renseignements pris, l'administration craignant qu'un avocat, solliciteur ou huissier, vienne remettre sur le théâtre un papier timbré à l'Opéra.

Mme Melba, instruite par la récente aventure du prince d'Orléans dans la gare de Vienne, avait prié MM. Ritt et Gaillard de veiller au grain.

LE CONGRÈS DES MINEURS

Lens, 8 novembre.

Le congrès des mineurs, ouvert à midi, s'est terminé à 4 heures ; il a décidé de soumettre les revendications suivantes au comité des honoraires du Pas-de-Calais :

- 1^o Répartition plus équitable des salaires ;
- 2^o Moyenne de 5 fr. 50 par jour ;
- 3^o Réorganisation des caisses de retraite et de secours ;
- 4^o La journée de huit heures de travail ;
- 5^o Réintégration des ouvriers congédiés pour faits se rapportant à la grève.

Les délégués attendent la réponse des compagnies pour dimanche ; si cette réponse est défavorable, ils disent que la grève générale éclatera et que le syndicat fera alors appel à tous les mineurs de France.

Le congrès des mineurs a décidé qu'il serait demandé, au ministre des travaux publics, de retirer les circulaires obligeant les délégués mineurs à descendre dans les mines à des heures fixes, cette mesure nuisant au contrôle et au ministre du commerce de faire respecter la loi sur la durée du travail des enfants, certaines compagnies forçant les enfants à travailler de 12 à 15 heures par jour.

ETRANGER

Un divorce à sensation

Londres, 8 novembre.

Une demande en divorce a été introduite hier par le solliciteur John Lawvett, à la requête de Rosalie Bonaparte, contre le fils du prince Louis-Lucien Bonaparte, récemment décédé et reconnu par le défunt le 12 octobre 1891.

Mme Rosalie Bonaparte s'était mariée, pour la première fois, à Norfolk, le 20 décembre 1884, avec le sieur Bernard Mégone.

L'année suivante une demande en divorce fut introduite par le mari de cette dernière sous l'accusation d'adultère. Le défendeur actuel étant alors son correspondant, c'est-à-dire son complice.

L'instance fut admise en 1886 et Mme Rosalie Mégone se retira en Ecosse où elle continua à vivre avec son amant, actuellement son mari, et portant alors le nom de Clovis, mais se faisant passer en Ecosse pour Richards.

Pendant l'été de 1887, Mégone introduisit une nouvelle instance en divorce, devant la cour d'Ecosse, pour cause d'adultère avec le sieur Clovis.

Le 10 mars de l'année suivante, un arrêt de la cour prononça le divorce et Mme Rosalie alla fixer sa résidence à Douglas, dans l'île de Man.

Le 30 mai 1888, elle se mariait à l'église de St-Thomas avec son amant, aujourd'hui reconnu par le prince Lucien Bonaparte.

Il vécurent ensemble pendant quelque temps. Mais le 12 octobre dernier, M. Clovis prenait le nom de Bonaparte et deux jours après il se remariait avec Mme Laura-Elisabeth Scott, à l'église de St-Matthieu. C'est à la suite de ce second mariage que la demande en divorce vient d'être introduite devant la cour des divorces.

M. Louis Bonaparte est âgé de 32 ans, il se donne comme ingénieur.

Une Profanation

Turin, 8 novembre.

L'avant-dernière nuit, un inconnu — on pense que c'est un fou — s'est introduit à Mirafiori, près de Turin, dans le petit temple où se trouve la tombe de Rose Verrel-lana, femme morganatique de Victor-Emmanuel, qui lui donna le nom de comtesse de Mirafiori.

L'inconnu ouvrit la tombe et mit le feu au cercueil, qui ne fut brûlé que superficiellement, quoique l'incendie se fût propagé dans le temple.

Le feu s'est éteint que le lendemain.

Les dégâts sont assez importants.

Tchèques et Hongrois

Prague, 8 novembre.

En guise de protestation contre la fin de non-recevoir opposée par le gouvernement à leurs revendications nationales, les journaux tchèques ont publié, dans ces derniers temps, à diverses reprises et toujours en tête de leurs colonnes, un rescrit impérial datant du ministre Henkenhart, et dans lequel le souverain reconnaît en quelque sorte le droit national de la Bohême.

Les autorités, estimant que cette publication était de nature à augmenter encore l'effervescence qui règne déjà parmi la nation tchèque, viennent de décider que le fait de réimprimer le rescrit à l'égard de l'empereur est une offense grave à l'égard de l'empereur et qu'il y a lieu de poursuivre devant les tribunaux les journaux qui se rendent coupables de ce délit.

Le Volcan Pantelleria

Pantelleria, 8 novembre.

Voici, sur le volcan de Pantelleria, quelques nouveaux détails :

Le professeur italien Ricco s'est rendu en barque sur le cratère du nouveau volcan ; il y a vu une grande quantité de blocs flottant à la surface de la mer, brûlant à l'intérieur et faisant de temps en temps explosion ; on dirait des coups de petits canons. M. Ricco descendit une sonde jusqu'à 350 mètres sans atteindre le fond.

On ressent toujours, dans l'île, de petites secousses. L'éruption n'a plus autant d'intensité. Le navire qui accompagnait le professeur Ricco a pêché divers blocs qui étaient incandescents à l'intérieur au point de fondre du plomb et du zinc. Un bloc qui était près de la barque blessa au visage le capitaine du génie Canino.

Tout semble indiquer que le volcan ne tardera pas à disparaître.

M. DI RUDINI A MILAN

Milan, 8 novembre.

Les ministres de l'intérieur, des travaux publics et des finances sont arrivés.

Ce soir, M. di Rudini arriva avec les autres membres et le sous-secrétaire d'Etat. Les alentours de la gare sont très animés, les sénateurs et les députés commencent à arriver pour assister au discours de M. di Rudini.

Environ 3.000 billets d'entrée ont été distribués pour assister au discours qui sera prononcé au théâtre de la Scala.

DÉPARTEMENTS

RHÔNE

Villefranche. — Trouvé mourant sur la voie publique. — Hier matin, à deux heures, le nommé François Comberousse, âgé de 53 ans, journalier, demeurant à Villefranche, a été trouvé mourant sur la voie publique. Il est mort quelques instants après à l'hôpital où il avait été transporté.

Arrestations. — Hier, à neuf heures du soir, la police de Villefranche a arrêté dans un débit de boissons un individu à mine suspecte ; au commissariat il a été fouillé et trouvé porteur de six tricotés en laine et d'une quantité d'objets de parfumerie.

Ces tricotés avaient été soustraits à l'étalage de M. Bordessol, marchand de confections, rue Nationale, et la parfumerie dans une vitrine placée à la porte de M. Charrier, parfumeur, rue Nationale.

Cet individu a avoué avoir commis les deux vols et il a déclaré se nommer Jean Argoud, âgé de 27 ans, notif de la Sône (Isère), sans profession ni domicile fixe.

LOIRE

Saint-Etienne. — Cours d'adultes du soir. — Des cours d'adultes s'ouvriront, à partir d'aujourd'hui lundi 9 novembre, dans les écoles communales ci-après désignées :

Garçons : Ecole de Treys et du Marais, école rue de l'île, école place de Montand, école du groupe Barra (Chalassière), école du groupe Amoureux, école de la rue Vallet, école de la rue Mont-Dor.

Filles : Ecole de la rue des Chapelles, école place Jacquard, école rue César-Bertholon, école du groupe de la Rivière, école rue Saint-Ennemond.

Ces cours auront lieu les lundis, mercredis et vendredis de chaque semaine, à huit heures du soir.

Les adultes qui désireront les suivre, devront s'adresser aux directeurs et directrices des écoles sus-indiquées pour se faire inscrire.

Montrion. — Accident de chemin de fer. — Le train parti à dix heures de Saint-Etienne, se dirigeant sur Clermont, est resté en panne cinq cents mètres avant d'arriver à la gare d'Andrézieux, par suite d'une avarie survenue à la roue motrice de la locomotive.

Les voyageurs ont éprouvé une forte secousse, mais il n'y a pas eu d'accident grave.

Grâce aux secours apportés par la gare d'Andrézieux, la machine a pu être réparée sur place et le train a repris sa marche avec deux heures de retard.

ISÈRE

Grenoble. — Rentrée solennelle des Facultés. — Samedi, à deux heures, a eu lieu la rentrée solennelle des Facultés de Droit, des Lettres, des Sciences et de l'Ecole de Médecine et de Pharmacie.

L'estrade officielle est occupée par M. le recteur Bizo, M. Gueymard, MM. Tartari, Raoult et Dugit, M. le docteur Berger, directeur de l'Ecole de Médecine. Dans l'assistance nombreuse et choisie, on remarquait M. Le Grix, premier président, M. Robert, préfet de l'Isère, M. le général de division Lespiau, M. le général Segretain, gouverneur de Grenoble, M. le secrétaire général Boncourt, M. Monin, président de chambre, M. Maudin, président du tribunal civil, M. le pasteur Bard, M. Marquand, conseiller municipal, etc.

A l'ouverture, M. le recteur Bizo prononce un discours souvent interrompu par de nombreux applaudissements. MM. les doyens des Facultés de Droit, des Sciences et des Lettres et M. Berger font ensuite leur rapport sur les travaux de l'année précédente.

Les principaux lauréats sont : pour la Faculté de Droit, M. Tronille, de Grenoble ; et M. Armingon, de Leze (Italie) ; M. Thomas, de Chémoux (Savoie) ; M. Maudin, de Grenoble ; M. Magnin, de Paris ; M. Vallier, de Marseille ; M. Sistrone, de Pont-Saint-Esprit ; M. Novel, de Volron ; M. Gariel, de Grenoble, etc.

Pour l'Ecole de Médecine : M. Rostaing, de Saint-Paul-de-Varces (Isère) ; M. Durin, de Grenoble ; M. Soulier, de Rosans (Hautes-Alpes) ; M. Viallet, de la Mure ; M. Descas, de Saint-Etienne (Loire), etc.

Aggrégation de Droit. — MM. Deudant et Capitain, de la Faculté de Grenoble, ont été définitivement reçus aux examens de l'aggrégation de Droit.

Récompenses académiques. — A la séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions et belles lettres, à l'Institut, M. Paul Fournier, professeur à la Faculté de Droit de Grenoble, a obtenu le prix Gobert pour son ouvrage intitulé : « Le Royaum d'Arles et de Vienne (4138-1378) ».

Internat en pharmacie. — Ont été reçus : MM. Livragne et Chambard.

Au Jardin des Plantes. — Heureuse innovation. — Il existe à Grenoble un jardin des Plantes qui, créé il y a de longues années, était abandonné, presque ignoré des Grenoblois. M. Martin, adjoint au maire, a pris l'initiative d'en faire un lieu de distraction et de rendez-vous. A cet effet, il s'est adressé à la ville de Lyon, qui s'est empressée de faire don au Jardin des Plantes de Grenoble de plusieurs ciseaux et de plusieurs animaux.

Victime du froid. — Un vieillard âgé de 80 ans est mort, hier soir, sur un trottoir du cours Berriat. Son cadavre a été transporté à l'hospice.

Sapeurs-pompiers. — Ce matin à huit heures on eu lieu, à l'espérance de la Porte de France, les manœuvres nouvelles des trois compagnies des sapeurs-pompiers sous la direction du commandant Ricoud.

Etalons. — La commission de surveillance sera à Grenoble le lundi 9 novembre, à 3 heures de l'après-midi, place Saint-Bruno ; à la Tour-du-Pin le mardi 10, à 9 heures 1/2 ; à Vienne le mercredi 11, à 8 heures 1/2 du matin.

Mulets des groupes alpins. — La commission militaire de remonte chargée d'assurer le renouvellement des mulets des groupes alpins de la 27^e division fonctionnera tous les samedis, à partir du 7 novembre, à 3 heures, au quartier Hoche. — Les animaux devront être âgés d'un mois cinq ans ; taille minima 1 m. 45, et la taille maxima 1 m. 55.

Tribunal de commerce. — Les électeurs sont convoqués pour le dimanche 6 décembre prochain, à l'effet de procéder au renouvellement partiel de ce tribunal.

Exposition de Chrysanthèmes. — Aujourd'hui dimanche a eu lieu à trois heures, la distribution des récompenses aux exposants. Le jury était composé de MM. Tezier, horticulteur à Valence ; Chretien, chef des cultures florales au Parc de la Tête-d'Or, à Lyon ; du Terrail, amateur, à Tullin ; Rozzin-Bouchard, horticulteur, à Lyon-Vaise ; Horte, horticulteur, à Lyon (Montplaisir). Un public nombreux et choisi vint et admirer ces concours floraux si bien organisés par MM. Carrière, Giroud et de Galbert.

A trois heures, a lieu la distribution des récompenses :

Prix d'honneur (Objet d'art), M. Ernest Calvat fils, de Grenoble. — Médaille d'or, M. Gougnon, à La Tronche-les-Grenoble. — Médailles de vermeil, MM. de Reydellet, de Valence ; Crozy aîné, de Lyon ; Mathonet, de Grenoble. — Médailles d'argent, grand module, MM. Chantrier, de Benjonne ; Ardouin, de Grenoble ; Chaffin, de Grenoble ; Sautel, de Salon ; Lacroix et fils, de Toulouse.

Hors concours, M^{me} veuve Jambon, de Grenoble ; n'ayant pas voulu concourir, M^{me} Carrière, de Grenoble.

Saint-Marcellin. — Terribles accidents.

Le sieur Etienne, domestique depuis plus de vingt ans chez M. Arnaud, propriétaire et notaire honoraire à Saint-Romans est tombé, par suite d'un faux pas, sous une volture contenant 1,500 kilogrammes de ciment.

Les corps lui ont été retirés des jambes.

Transporté à l'hôpital de Saint-Antoine, il a reçu les soins de M. Roux, l'habile praticien.

Le même docteur a eu à soigner hier à Saint-Romans, M^{me} Flandrin, propriétaire, qui, étant tombée d'un arbre, s'était fait une luxation de la colonne vertébrale.

SAONE-ET-LOIRE

Mâcon. — Incendie d'une caserne. — Hier, dimanche, vers 3 heures du soir, un violent incendie s'est déclaré à la caserne Joubert (anciennement des Carmélites), située place des Capucins, près de la prison et du Couvent de la Visitation.

Le feu a pris rapidement une extension considérable, et en peu de temps tous les bâtiments ont été la proie des flammes.

Cette caserne était installée dans l'emplacement d'un vieux couvent, dont l'implantation dans l'ancien temps.

L'alarme n'a été donnée que fort tard, et les secours ont été longs à arriver.

Toutes les autorités civiles et militaires sont présentes sur le lieu du sinistre.

Au moment où je vous télégraphie, le foyer est circonscrit, mais n'est pas éteint. Tous les soldats de la garnison et les pompiers sont sur les lieux, travaillant à l'extinction des foyers qui existent encore.

Les causes de cet incendie ne sont pas encore déterminées.

Demain, nous donnerons des détails complets sur ce sinistre.

NOMINATIONS JUDICIAIRES

Le Journal officiel publie ce matin les nominations suivantes :

M. Bigot, procureur de la République à Montrion, est nommé procureur à Lannion. M. Cabannes, substitut du procureur à Montrion, est nommé procureur près le même siège. M. Béguin, substitut du procureur à Nantua, est nommé substitut à Montrion. M. Dolard, juge suppléant à Bourg, est nommé substitut à Nantua. M. Bon, avocat, est nommé juge suppléant près le tribunal de Chalon-sur-Saône. M. Albaret, juge à Marseille, remplira les fonctions de juge d'instruction. M. Grifaud, juge au tribunal de Nyons, est chargé des fonctions de juge d'instruction. La démission de M. Menot, juge suppléant au tribunal d'Aulun, est acceptée.

LES VERRIERS

A RIVE-DE-GIER

On nous écrit de Rive-de-Gier :

Hier matin, à 9 heures, a eu lieu, salle de la Rotonde, une grande réunion à laquelle plus de 500 grévistes ont pris part ; après la lecture du procès-verbal de la précédente séance, un ouvrier délégué auprès de l'avocat du syndicat à Lyon, rend compte de sa mission.

Tous les ouvriers de MM. Revol et C^{ie} se rendront ce matin devant le juge de paix faisant fonction de prud'homme et demanderont le renvoi de leur affaire pour permettre à l'avocat de préparer sa plaidoirie.

Lecture est donnée de la correspondance : 100 francs ont été envoyés par le syndicat de Saint-Galmier ; les patrons de la verrerie de Saint-Galmier accordent à leurs ouvriers une augmentation de 10 0/0 sur la fabrication des bouteilles piquées, la casse des rebuts et la suppression de la garniture.

Un membre de la commission dit que le syndicat a écrit à M. le préfet pour qu'il vienne à Rive-de-Gier pour essayer d'amener l'accord entre patrons et ouvriers. Il a répondu immédiatement qu'il viendrait, aujourd'hui lundi, à 4 heures du soir.

Une commission de douze membres a été nommée pour soumettre les desiderata des grévistes. Cette commission demandera une augmentation de 10 0/0 sur toutes les bouteilles piquées, la suppression de la garniture, et la casse des rebuts.

Un orateur dit que l'unification du tarif n'est pas possible, mais que néanmoins la grève aura été bonne tout de même. Elle aura fait donner un tarif régional assez avantageux.

L'orateur demande l'attitude que l'on prendra si les patrons refusent d'accorder la casse des rebuts et la suppression de la garniture. L'assemblée répond par ce seul mot : la grève. « Beaucoup d'entre nous, dit ce même orateur, sont embauchés en Italie. Les patrons de cette puissance attendent d'avoir assez d'ouvriers pour créer des fours en plus. Si les patrons de Rive-de-Gier ne veulent pas accepter l'augmentation et les réclamations que nous leur avons faites avec justice, j'espère que les verriers n'hésiteront pas à s'expatrier ; en Italie on paye le cent de bouteilles comme suit :

« Celles de 1,000 à 1,400 grammes 2 fr. 30, à Rive-de-Gier 1 fr. 80 ; de 800 à 950 grammes 2 fr. 40, à Rive-de-Gier 1 fr. 70 ; de 650 à 700 grammes 3 fr. 00, à Rive-de-Gier 1 fr. 50 ; demi-gazettes 2 fr. 30, à Rive-de-Gier 1 fr. 50.

« En outre, on y accorde 12 fr. par mois

pour la location et le grand garçon y gagne la moitié de la journée du soufleur. Oui, citoyens, s'il faut que nous partions, nous partons et s'il y a des accusations à porter sur la ruine de Rive-de-Gier on en accusera les patrons qui, seuls, en seront la cause.

« Givors et Mège-Coste vont faire les mêmes démarches que nous auprès de la préfecture. » Un gréviste donne lecture de la *Loire républicaine*, parti hier, prenant à partie quelques verriers qui sont en tête du mouvement. Ce gréviste dit que cet article est faux. « L'auteur de cet article est un mauvais plaisant qui veut nous désunir en disant qu'il y a des meneurs parmi nous. Une réunion publique aura lieu d'ici quelques jours, l'auteur de cet article à venir devant nous tous soutenir ce qu'il a écrit dans son journal. Nous lui promettons qu'il sera écouté silencieusement et pourra se disculper comme il l'entendra. On a nommé, une fois de plus, les membres désignés par ce journal pour faire partie de la délégation qui doit se présenter aujourd'hui lundi devant M. le préfet. C'est encore une preuve que les institutions lancées par la *Loire républicaine* n'ont pas porté fruit dans notre corporation et que nous avons toujours confiance en eux. »

La continuation de la grève a été votée à l'unanimité.

La situation paraît vouloir se détendre. La population riverainne attend le résultat de l'entrevue des grévistes avec M. le préfet. On croit presque généralement que l'accord se fera.

Demain, réunions : à 2 heures de l'après-midi et à 7 heures du soir, après l'entrevue avec le préfet.

A GIVORS

On nous écrit de Givors :

La réunion de ce jour comptait 450 grévistes.

Après la nomination du président et

lices des gourmets. L'« ange » de Monseigneur le gourmet, quel curieux rapprochement !

Nous lisons dans l'Echo de Paris :

« Une réunion de grands banquiers viennois aurait offert, paraît-il, aux religieux du couvent de la Grande-Chartreuse, près de Grenoble, 50 millions de florins pour le monopole exclusif de la fameuse liqueur fabriquée à la Grande-Chartreuse. »

Dans ce cas, les fabriques de Saint-Laurent-Dont et Voiron seraient transportées à Val-d'Isère, capitale de la principauté de Lichtenstein, assurance que la haute aristocratie autrichienne s'intéresserait à l'achat et à la fabrication de cette liqueur. »

Nous attendons que cette nouvelle reçoive confirmation.

Une Fête républicaine à Vaise

La fête organisée hier, au Casino de Vaise, par l'Union des républicains progressistes du cinquième arrondissement a été des plus brillantes. Malgré la température véritablement sibérienne, une assistance que l'on peut évaluer à moins de cinq cents personnes, avait répondu à l'appel des promoteurs de cette intéressante réunion.

Au premier rang, nous remarquons MM. Guillaumou, député, questeur de la Chambre; Barthou et Lafont, députés des Basses-Pyrénées; Herbet, député de l'Ain; Bonnet, vice-président du conseil d'arrondissement; Poncet, Vaidier, Autin, conseillers d'arrondissement; Bessières, Lavigne, Arnould, conseillers municipaux; docteur Hyvert, Bailly, statistaire; Colomb, ancien conseiller municipal; Lambert, Jeanon, conseillers municipaux de Chalon-sur-Saône, etc.

Le programme du concert qui encadre la conférence de M. Barthou a été très soigneusement composé et il est, de plus, suivi de point en point. Nous applaudissons successivement l'harmonie du cinquième arrondissement et la Lyre de George-de-Loup, Mlle Mazzei, MM. Ludovic, Prud'homme, Bielle, Henry, Noëlle et Noté. L'excellent barryton du Grand-Théâtre est, à chacun des deux numéros dont il a bien voulu se charger, frénétiquement applaudi et imitoyablement bissé.

CONFÉRENCE DE M. BARTHOU

La conférence de M. Barthou a lieu entre les deux parties du concert. M. Guillaumou, en d'excellents termes, remercie la nombreuse assistance de républicains qui se sont rassemblés à l'appel de l'Union des républicains progressistes du cinquième arrondissement. Il présente ensuite l'orateur, un jeune, dont le républicanisme n'en est que plus ardent, et qui a su, dès ses débuts, conquérir une place des plus honorables au Parlement.

Le sujet de la conférence de M. Barthou est : Gambetta. L'orateur prend l'éminent homme d'Etat et le grand patriote au 16 novembre 1888, à l'époque où, devant la sixième chambre correctionnelle de la Seine, il défendait Delsol, coupable d'avoir participé à l'organisation de la souscription pour le monument Baudin.

M. Barthou rappelle la mort de Baudin, qui est une des pages les plus glorieuses de l'histoire du parti républicain. Il montre comment Gambetta se montra digne de débiter sous de tels auspices et se fit à côté des Jules Favre, des Crémieux, des Laurier, des Emmanuël Arago, la place à laquelle sa merveilleuse éloquence lui donnait droit. Le président du tribunal ayant recommandé au jeune orateur la modération, Gambetta répondit par un réquisitoire énergique contre l'Empire.

L'heure de l'explication qu'il provoquait alors a sonné depuis vingt ans, et aujourd'hui les Alsaciens-Lorrains se réunissent pour rendre un solennel hommage au patriote qui se manifesta dès 1868. La démocratie lyonnaise doit être heureuse et fière de s'associer de loin à cette manifestation.

M. Barthou expose ensuite l'origine essentiellement démocratique de celui dont il vient de dire l'éclatant début et qu'il serait injuste et odieux d'accuser d'avoir trahi la démocratie.

L'humble fils du pauvre épicer de Cahors devint en 1869, député des Bouches-du-Rhône. Le 5 avril 1870, il prononça contre le plébiscite un inoubliable discours dans lequel il démontrait péremptoirement la incompatibilité de la monarchie et le suffrage universel. Il fut, avec M. Thiers, contre la guerre, mais la guerre, nécessaire aux intérêts dynastiques, eut lieu néanmoins.

Quand, après trois semaines de défaites, l'Empire s'écroula, Gambetta voulait que, sans révolution, le corps législatif prononçât sa déchéance, mais l'Empire se suicida. Gambetta fut alors du gouvernement de la Défense nationale. Il ne désespéra pas de la France : il accepta, à 32 ans, devant le pays et devant l'histoire, une responsabilité écrasante, et lui rendit hommage et eut, pendant l'année terrible, la folie sublimée.

A propos des armées de Gambetta, M. Barthou rappelle un mot de M. de Molke disant à ses officiers : « Messieurs, il nous a fallu trois semaines pour vaincre l'armée régulière de l'Empire, mais il nous a fallu cinq mois pour vaincre les armées de celui que vous appelez Monsieur Gambetta. Il y a là un problème de guerre auquel il faudra songer dans l'avenir. »

Le rôle de Gambetta en 1870 lui valut des colonnes, mais la réparation vint : en 1871, neuf départements l'envoyèrent à l'Assemblée nationale.

Là, l'entrepreneur d'une œuvre d'ordre : la réorganisation de l'armée, l'organisation de l'instruction publique, l'union, base indispensable de l'unité. Tout en combattant les bonapartistes et les autres ennemis de la République, il voulait que la République, au lieu de rester sur le terrain de l'idéal, descendît sur le terrain de la pratique. C'est pour cela qu'il accepta la Constitution de 1875, constitution qu'il ne trouvait pas parfaite, mais dans laquelle il voyait la République, quitta à la perfection plus tard.

Le 16 mai survint : Gambetta fut plus énergique que jamais. Il prononça la phrase célèbre : « Se soumettre ou se démettre » et il appuya cet axiome de tant d'éloquence qu'il obtint gain de cause. Il prononça : « Bonheur pour l'humanité que le jour de la guerre civile. »

M. Barthou continue par Gambetta, président de la Chambre, toujours dévoué à la démocratie républicaine, toujours incapable de nourrir un rêve de dictature, incapable seulement par ceux qui, plus tard, devaient se mettre à la remorque de Boulanger, et dont l'attitude récente a été sa réhabilitation.

Gambetta n'est pas mort tout entier : il est mort immortel. Il résulte de sa vie qu'il fut toujours partisan de l'union du parti républicain pour les réformes et le progrès. M. Barthou rédit — et on ne se lasse pas de l'entendre — que Gambetta fut le promoteur des lois militaires et scolaires, auxquelles les républicains tiennent si juste, parce qu'elles sont les bases de la République.

La péroraison du sympathique député des

Basses-Pyrénées est une constatation des succès extérieurs de la France, succès dont une partie doit être attribuée à l'homme qui ne désespéra jamais de la patrie.

M. Guillaumou, qui a clôturé la partie oratoire de la fête, ne pouvait remonter plus hautement l'orateur que les applaudissements fréquents et chaleureux dont sa conférence avait été couverte. M. Guillaumou a très sobrement, mais avec un tact exquis, remercié les artistes et les sociétaires qui avaient prêté leur concours à la fête, et le concert a continué avec un succès toujours grandissant.

LE BANQUET

A six heures, un banquet de trois cents couverts réunissait, au Casino de Vaise, les organisateurs de la réunion. En outre des personnalités que nous avons signalées dans le compte rendu de la conférence, avaient pris place à la table d'honneur MM. Bailly, conseiller municipal; Mille, Saint-Maurice, Pelat, Commandeur, Charbonnier, Roux, Perle, Bouvard, Ratton, Anathisi, Rey, Fautschon, Gagnier, Aladeine, Desvignes, Savy, Collet, Desgranges, Colomb, etc., etc.

Au dessert, M. Vaidier prend le premier la parole. Il remercie de leur concours d'honneur le conférencier et ses collègues de la Chambre, puis les artistes, les présidents des fanfares et la presse.

Il porte un toast à M. Carnot, dont le nom est trois fois vénéré par les patriotes républicains. Constatant ensuite que la République vient d'atteindre sa majorité, il dit qu'elle est entrée dans une seconde phase, où elle doit accomplir l'œuvre de Gambetta; l'orateur exprime une opposition entre la république démocratique, à laquelle il est dévoué, et la république théocratique, qu'il réprouve.

M. Guillaumou félicite le comité de l'Union des républicains progressistes et la commission d'organisation du succès qu'elle vient d'obtenir. Il voit dans ce résultat l'indice d'une situation nouvelle et regrette la défection de quelques amis trompés par de spécieuses apparences. M. Guillaumou félicite énergiquement ceux qui ont trompé ces égarés et espère qu'aux jours de lutte ils seront confondus.

Le sympathique député de Vaise continue en rappelant les luttes soutenues par le comité central, à une époque où Lyon était gouverné par un processus peu tendre pour les républicains; il dit qu'à l'heure actuelle, le danger étant disparu, il est facile de s'affirmer républicain, mais il a la ferme confiance que les véritables républicains sont tous prêts à se rallier et il voit à l'Union de tous ceux qui, jeunes ou vieux, veulent la République franchement progressiste.

M. Lafont, député des Basses-Pyrénées, remercie M. Guillaumou en faisant l'éloge de la démocratie lyonnaise et de sa sagesse, sagesse dont la preuve se trouve en l'attitude observée, il y a deux ans, par les républicains lyonnais. M. Lafont félicite ces derniers d'avoir combattu le microbe du boulangisme par l'énergie de leurs convictions.

L'orateur se déclare ensuite libre échangiste; il espère dans le succès de la cause qu'il soutient. Le dernier mot de M. Lafont est un éloge de M. Guillaumou, que la Chambre a placé comme une sentinelle vigilante. Si un malotru quelconque cherchait à en croquer la porte, M. Guillaumou serait là pour crier : « Qui vive ? » et croiser la baïonnette.

M. Lafont conclut en buvant à la réélection de M. Guillaumou.

M. Herbet, député de l'Ain, en adressant à la démocratie lyonnaise le salut fraternel et cordial des républicains de l'Ain, rappelle les liens qui l'unissent à notre ville, et dit que si les républicains du Ve arrondissement n'ont pas eu tous les succès auxquels ils avaient droit, la faute en est à une administration molle. Heureusement, le département du Rhône possède un préfet qui, dès les prochaines élections municipales, saura assurer le triomphe des véritables républicains.

M. Herbet voit au comité de l'Union des républicains progressistes du Ve arrondissement.

M. Barthou prend ensuite la parole et, après avoir remercié MM. Vaidier et Guillaumou des paroles aimables qu'ils lui ont consacrées, prononce un discours d'une certaine importance, dont le manque d'espace nous force, à notre grand regret, d'écourter l'analyse.

M. Barthou, après avoir fait l'histoire des progrès de la République, dit que l'ère des périls n'est pas passée. Il signale le péril des adhésions nouvelles et le péril clérical. Tout en se déclarant partisan de la stabilité ministérielle, il n'abandonne pas son indépendance, mais il croit devoir se placer sur le terrain pratique. M. Barthou effleure les questions d'actualité, il fait sur toutes des déclarations nettes et franches. Il se dit, par exemple, en ce qui concerne l'élection du Nord, partisan de M. Depasse, mais regrette que le gouvernement n'ait pas accordé la mise en liberté de M. Lafargue dont l'échec eût été alors certain.

Il dit aussi que la République doit être le gouvernement des ouvriers, le gouvernement du peuple, et revendique éloquentement les droits du suffrage universel. Il fait un énergique appel en faveur de la politique de désintéressement.

Aucune des questions du jour n'échappe à l'orateur qui fait, sur chacune d'elles, des professions de foi en parfaite conformité d'idées avec les opinions de l'auditoire qui, d'ailleurs, ne ménage pas ses marques d'approbation à M. Barthou. M. Ravarin, du Rhône, exprime l'enthousiasme de celle précoce mise par M. Barthou, est, entre temps, un peu haussé.

La série des toasts est close par un incident que soulève le citoyen Chalonson, revendiquant une place d'honneur pour un vétéran de la démocratie, le citoyen Durand.

Le citoyen Durand, qui, selon son expression, n'est pas un de ceux qui se sont donné la peine de naître, mais qui se sont donné la peine de vivre, se félicite des progrès de la République.

La parole est ensuite donnée aux chanteurs et cette fête démocratique se prolonge jusqu'à une heure avancée.

LES ANCIENS MOBILES DU RHONE

La Société fraternelle des anciens mobiles du Rhône, dont hier, au Palais d'Etat, son banquet annuel. Quatre cents membres de cette Société y assistaient.

La salle de concert, qui avait lieu ce banquet, était garnie de trophées de drapeaux. Sur la scène, mêlés à des massifs de verdure, sont placés les drapeaux et les fanions des anciens mobiles.

A la table d'honneur, nous remarquons : MM. Berne, président, Lang, président

meun, illustré d'une héliogravure représentant le drapeau, l'un des sociétaires l'a enrichi d'un sonnet patriotique : « Debout ».

A quatre heures et demie, après le premier service, MM. Pompié-Piraud et Point gonflent la montgolfière Le Mobil. A quatre heures quarante-cinq, elle s'élève en l'air aux applaudissements de tous les convives. Le ballon, emporté par un fort vent du Midi, ne tarde pas à disparaître à l'horizon et le banquet reprend son cours.

A six heures, le banquet est terminé. M. Berne se lève et, après avoir constaté que chaque année les convives se trouvent aussi nombreux, il rappelle qu'aujourd'hui a eu lieu à Belfort une manifestation importante.

Il termine en portant un toast aux invités.

M. Lang prend ensuite la parole. Il constate qu'après avoir vécu, il y a 21 ans, la même vie, après avoir enduré les mêmes souffrances, il se retrouve au milieu d'amis qui n'ont pas changé. Il termine en disant qu'ils sont toujours les mêmes, aujourd'hui comme il y a vingt ans.

M. Jouffray, délégué de Belfort, parle de ses concitoyens. En ce jour mémorable, ils sont au pied du tombeau des anciens défenseurs de la patrie, car ils sont les gardiens fidèles du dépôt sacré que les mobiles du Rhône ont laissé là-bas. Lyon et Belfort s'honorent aujourd'hui en rendant aux morts un même hommage.

M. Lang reprend la parole et engage ses anciens camarades à souscrire pour le monument du capitaine Thiers.

La série des discours est terminée et les convives se lèvent de table en se donnant rendez-vous à l'année prochaine.

Société Lyonnaise de Gymnastique

Une foule nombreuse de parents et d'amis, se pressait, hier, à deux heures du soir, dans le grand amphithéâtre du palais Saint-Pierre, pour assister à la distribution annuelle des prix, aux lauréats des concours de fin d'année de la Société Lyonnaise de gymnastique.

A la table d'honneur avaient pris place MM. Lavigne, adjoint au maire de Lyon, président de la solennité; Martin, conseiller de préfecture, représentant M. Rivaud; Bonin, conseiller municipal, représentant M. le maire de Lyon; Daniel, vice-président de la société; Conturand, ancien vice-président; de Leiris, président des Touristes lyonnais; Douteville, délégué de l'Union patriotique du Rhône; Caillat, président des Volontaires Croix-Roussiens; les membres du conseil d'administration de la Lyonnaise, etc.

Après l'exécution de l'hymne russe, par la fanfare de la société, sous la direction de son chef, M. Glin, M. Lavigne prononce un discours fort applaudi, dans lequel il fait ressortir les bienfaits de la gymnastique et les services rendus par la Lyonnaise, depuis sa reconstitution en 1874.

L'orateur termine en regretant l'absence de M. Fischer, président de la société, retenu par un dent de fièvre.

On procède ensuite à la lecture du palmarès et à la distribution des récompenses aux lauréats dont voici les principaux :

Prix de gymnastique. — MM. Casanova, Desbiolles et Beyer.

Prix de tir. — MM. Maurage, Sage et Bachelard.

Prix de boxe. — M. Casanova.

Prix d'escrime. — M. Manjot.

Prix de ballon. — M. Beyer.

L'excellente fanfare de la Lyonnaise a terminé la cérémonie, en jouant la Marseillaise, aux applaudissements des assistants.

CONCOURS VÉLOCIPÉDIQUE

Un grand concours vélocipédique a eu lieu hier. Les quinze concurrents qui y ont pris part, avaient à parcourir la distance entre Vichy et Lyon, aller et retour, soit 325 kilomètres.

Le départ a eu lieu à 9 heures 30 du matin, à Vichy. A midi 30, MM. Gauthier, du Cyclophile Lyonnais, Millot et Aurif traversaient, en même temps, Roanne.

A 5 heures 10, M. Gauthier arrivait premier au village à la Demi-Lune et remportait le prix du Cyclophile Lyonnais, une médaille d'or; presque en même temps, à 5 heures 10, 3 secondes, arrivait M. Millot, à 5 heures 30, M. Durif; à 5 heures 45, M. Carrot, de Saint-Etienne, suivi de près par M. Colomb.

Les autres concurrents sont signalés, mais avec de longs retards.

Les premiers arrivés sont repartis aussitôt dans l'ordre suivant : Durif, Millot, puis Gauthier.

M. Durif paraît être le vainqueur de ce match, car il s'était ménagé, et les plus sérieux concurrents paraissent très fatigués.

Une Grève de Tisseuses

Les ouvrières grévistes de l'usine Michel font appel aux sentiments de solidarité de tous les travailleurs pour leur aider à soutenir la lutte engagée; leur cause est juste et mérite certainement de triompher; il nous suffira de rappeler qu'elles se sont mises en grève pour ne pas subir une diminution de 33 0/0 sur leurs salaires, dont la moyenne ne dépasse pas 35 sous par jour.

On leur offrirait de compenser cette diminution en donnant trois médailles pour deux ouvrières, compensation insuffisante et qui aurait occasionné le renvoi d'un tiers d'entre elles.

C'est là un exemple de solidarité malheureusement trop rare, surtout parmi les femmes; elles méritent d'être encouragées et soutenues par tous les travailleurs des deux sexes qui comprennent que la solidarité ouvrière doit être effective et ne pas rester lettre morte.

Les grévistes tisseuses sont au nombre de 200, mais leur grève entraîne le chômage forcé d'une centaine de similaires qui, ont, du reste, quitté spontanément le travail, en même temps que les tisseuses. Etant toutes unies, toutes participent aux secours qui leur seront envoyés.

Nous ajoutons que non seulement la cause des grévistes est digne d'intérêt, mais encore qu'elles méritent d'être secourues parce qu'elles ont, en maintes circonstances, envoyé leur obole aux grèves qui ont eu lieu depuis quelques années.

Nous espérons que notre appel sera entendu de tous.

Envoyer les fonds à la trésorerie de la commission de la grève, à la Bourse du Travail, cours Morand, 39, Lyon.

Les compagnons tisseurs ferrandiers du Devoir ont décidé de verser la somme de 50 fr. pour soutenir les revendications des ouvrières de l'usine Michel, croyons que, par nos traditions, nous devons de notre devoir d'appuyer, car elles sont les mêmes que nous avons défendues en novembre 1894 et qui ont donné lieu à la formation de notre Société.

Le syndicat des ouvrières et ouvriers du tissage mécanique, ainsi que la commission de la grève, remercient chaleureusement les

compagnons tisseurs ferrandiers de leur acte de solidarité et espèrent que cet exemple sera suivi.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Lundi, 9 novembre, 313^e jour de l'année.

Premier quartier le 9 novembre; pleine lune le 10.

Soleil : lever, 7 h. 4; coucher, 4 h. 33.

Election à la prud'homme. — Hier a eu lieu l'élection d'un conseiller prud'homme ouvrier (section du bâtiment).

Deux candidats étaient en présence : le citoyen Veylon, ouvrier tailleur de pierre, président de la chambre syndicale, et le citoyen Ray, ouvrier verrier.

Le citoyen Veylon a été élu par 191 voix contre 174 attribuées au citoyen Ray.

Voilets arrêtés. — Il y a quelques jours, on volait à l'administration du Théâtre-Français une boîte contenant une assez grande quantité de contre-marches des trois sièges de quatuorze galeries.

L'auteur du vol ne put à ce moment être découvert.

Hier soir, M. Merme, contrôleur du théâtre, remarqua un camelot qui offrait des contre-marches à des prix dérisoires.

Pensant qu'il pouvait être le voleur, il appela deux gardiens de la paix et le fit arrêter.

Au poste, le camelot, un nommé Rondet, âgé de 48 ans, fut fouillé et sur lui on trouva 16 billets. Il se déclara à savoir qu'il était l'auteur du vol signalé la semaine dernière, et, à la suite de ses aveux, fut emmené à la permanence et écroué.

Un malheureux vagabond, Claude M., âgé de 48 ans, a été également arrêté au moment où il essayait de voler une paire de vieux souliers à l'étalage d'un cordonnier du boulevard de la Croix-Rousse.

Incendies. — Un commencement d'incendie s'est déclaré à 8 heures du matin, dans une chambre dépendant du logement de M. Dagone, comptable, 1, quai de Bondy.

Grâce à la promptitude des secours, le feu a été rapidement éteint. Quelques objets de literie ont seuls été brûlés.

A 6 heures du soir, les pompiers du dépôt ont éteint un feu de cheminée qui avait éclaté chez M. Martin, 2, cours Morand.

Les dégâts sont insignifiants.

Jambe cassée. — Un palefrenier de la Compagnie des Omnibus et Tramways, nommé Philippe Richard, s'est fracturé la jambe droite en tombant, hier matin, dans la cour du dépôt des Charpenne.

Il a été aussitôt placé sur un brancard et emmené à l'Hôtel-Dieu.

Vandalisme. — Plusieurs ivrognes se sont amusés, la nuit dernière, à briser à coups de pied, la devanture d'un débit de boissons appartenant à M. Thevenet, 7, rue Pierre-Corneille.

Gardiens de la paix, prévenus par un passant, sont arrivés au pas de course, mais les tapageurs les apercevant se sont hâtés de déguerpir et aucun d'eux n'a pu être arrêté.

Renversé par un véhicule. — Un professeur du lycée de Lons-le-Saunier, M. Valnet, a été, hier soir, à 6 heures, renversé sur la place Levisse, par un des cars-Ripert, qui font le service entre les gares de Genève et Saint-Just.

Relévé, une large blessure à la tête, M. Valnet a été pansé à la pharmacie Bousnot et emmené ensuite à l'hôtel de la Bourbarde, où il était descendu.

Son état n'inspire aucune inquiétude.

Attentat aux moeurs. — M. Brault, commissaire de police du quartier de Perrache, a fait arrêter, hier, un sieur Claude C., marchand de charbons, rue Smith, inculpé d'un crime odieux.

Cet individu aurait tenté de souiller une enfant de 13 ans.

Théâtre des Célestins. — Aujourd'hui, lundi, irrégulièrement, dernière représentation de : Le Muet des Follies, grand drame nouveau à spectacle, en cinq actes et treize tableaux, de MM. Xavier de Montepin et Jules Dornay. Rideau à 8 heures.

Demain, mardi, première représentation (reprise) de : La Dame de Monsoreau, drame à grand spectacle, en cinq actes et onze tableaux, de MM. Alexandre Dumas et Auguste Maquet, dont le succès, à son apparition, est légendaire.

Théâtre-Français. — La Fille de Madame Angot n'aura plus qu'une représentation, et les retardataires n'ont qu'à se hâter s'ils veulent admirer les merveilles de costumes et de décors et la mise en scène si somptueuse et si originale des premiers et seconds tableaux : la charge de cavalerie et la grande valse par les Hussards, les incroyables et les merveilleuses. A signaler aussi le gracieux ballet des manieurs et manières, au troisième acte.

Le bureau de location est ouvert de 10 heures à 7 heures du soir, sous le péristyle du théâtre.

Concert de l'Horloge. — Les concerts de l'Horloge, qui ont débuté l'été dernier et si grande vogue, ont réouvert leurs portes jeudi 8 courant, à 8 heures du soir, avec une troupe d'élite. Pour la première fois à Lyon, le Coupleur de fées.

La salle est hermétiquement close et chauffée par un nouveau système.

La grande Pharmacie du Serpent, 32, rue Lanterne, n'a pas de succursale. L'écoulement, la bonne réputation et l'immense débit de cette maison défient toute concurrence. Nouveaux et très grands rabais.

Pilules Suisses!

Le médicament le plus populaire de France

Dernière Heure

PAR SERVICE SPÉCIAL

ELECTION LÉGISLATIVE

Lille, 8 novembre.

Voici les résultats de l'élection législative (scrutin de ballottage) dans la première circonscription de Lille :

Inscrits, 16,834; votants, 11,850.

Lafargue, socialiste, 6,470 (ville).

Depasse, républicain, 5,175.

Des groupes circulent dans la ville en chantant : « C'est Lafargue qu'il nous faut ! A bas Depasse ! » Une grande animation règne en ville.

Auxerre, 8 novembre.

Scrutin de ballottage : M. Doumer, radical, 7,714 (élu).

M. Denormandie, modéré, 5,143.

FRANCE ET RUSSIE

Saint-Petersbourg, 8 novembre.

Le « Nouveau Temps » dit que le gouvernement français ne doit pas croire que les attaques des députés de l'opposition et les manœuvres des boulangistes, qui invoquent les sympathies russes, puissent rencontrer un écho en Russie. Si

la Russie avait des motifs de mécontentement contre le gouvernement français, elle trouverait d'autres moyens de les lui faire connaître, que celui de recourir aux interpellations de députés français ou aux diatribes de certains journaux.

UN KRACH A BERLIN

Berlin, 8 novembre.

Les journaux du matin publient les renseignements suivants concernant la banque Friedlaender et Sommerfeld.

La catastrophe a été causée par une importante spéculation sur les valeurs russes; on accuse aussi les chefs de l'établissement d'avoir vécu d'une façon prodigieuse.

On ne sait encore rien touchant l'actif et le passif de la maison.

D'après le « Boersen-Courier », le passif s'élèverait à plusieurs millions de mares et l'actif serait insignifiant.

Toutes les succursales et tous les bureaux de change de la maison Friedlaender et Sommerfeld sont fermés.

Le « Post » annonce qu'un grand nombre de maisons de banque de Berlin, dans le but de tranquilliser le public ont envoyé, hier soir, à leurs clients, une circulaire pour les autoriser à retirer immédiatement leurs dépôts ou les fonds de leur compte, au cas où ils le désireraient.

Les caisses de ces maisons de banque sont restées ouvertes aujourd'hui dimanche.

LES VICTIMES DE MENTANA

Mentana, 8 novembre.

Dans une manifestation faite par les Sociétés italiennes à l'occasion des victimes de Mentana, M. Hubbard, député français, qui portait l'écharpe tricolore, a prononcé une allocution dans laquelle il a déclaré que la France et l'Italie portaient au cœur le deuil de Mentana.

« Nous ple

ETAT-CIVIL DE LYON

MARIAGES

Premier arrondissement. — C. Deronzière, employé, rue Richan, 9, et Berlioz, marchand de dentelles, rue du Bon-Pasteur, 25. — Clavel, cordonnier, rue des Tables-Claudiennes, 37 et Guillet, tulle, rue du Chariot-d'Or, 11. — Cotton, corroyeur, place St-Denis, 1. et Christ, s. p., rue Bât-Argent, 18. — Armand, empl. de com. pl. St-Clair, 6 et Fath, s. p., rue de la Bourse, 33. — Gonon, empl., à Saint-Fons et Cajal, dévideuse, r. Imbert-Colomès, 10. — Dumas, agrégé, place des Terreaux, 9 et Barry, s. p., à Orange. — Masson, empl. de commerce, rue du Griffon, 10 et Defond, femme de chambre, rue du Cuvier, 23. — Bouteiller, empl. com., à Faraman et Nemoz, s. p., rue du Bon-Pasteur, 31. — Porte, empl., à St-Fons et Laroze, empl., à Grande-Côte, 55. — Jacques, employé de commerce, rue de Bourgogne, 31. — Temporel, cordonnier, rue d'Alger, 17. — Vincent, cordonnier, rue de la Fromagerie, 11. — Deschamps, employé, rue Vieille-Monnaie, 7. — Fruchus, employé, rue de la Crémée, 27. — Camus, entrepreneur, à Lons-le-Saunier, et Flachet, sans profession, rue Terme, 7. — Jourdillon, apôtre, rue de Sully, 6. — Vianney, dévideuse, rue Diderot, 12. — Malet, négociant, place Tolozan, 27. et Guétard, sans profession, à Villeurbanne.

Deuxième arrondissement. — Armand, employé de commerce, place Saint-Clair, 6,

et Fath, sans profession, rue de la Bourse, 33. — Chomette, cocher, rue de la Charité, 8. et Léon, cuisinier, rue Victor-Hugo, 9. — Pin, boucher, rue Saint-Georges, 85. et Clouzel, sans profession, rue Saint-Georges, 44. — Balthier, charbonnier, quai Ramblaud, 30. et Joubert, cuisinier, cours du Midi, 7. — Bizet, boulanger, à Panosses, et Courant, cuisinier, rue des Archers, 7. — Poireau, cocher, rue Sala, 17. et l'asgier, lingère, rue Sala, 17. — Loup, papetier, rue Palais-Grillet, 18. et Flandre, sans profession, à Roanne. — Vignat, valet de chambre, rue Sala, 8. et Cottier, femme de chambre, rue Sala, 8. — Chabanel, mécanicien, à Vireux, et Berger, ménagère, quai des Célestins, 31. — Coquet, boulanger, rue Sainte-Hélène, 31. et Grizaud, s. p., à Villeurbanne. — Mondelain, cultivateur, à Saint-Etienne-les-Oullières, et Molinon, cuisinier, rue Centrale, 17. — Ollivier, valet de chambre, rue de l'Hôtel-de-Ville, 94. et Lerouge, couturier, à Auxonne. — Robin, employé, rue de la Charité, 80. et Gentil, veloutier, à Saint-Jean-de-Niost. — Collombet, peintre, cours du Midi, 17. et Champmartins, sans profession, à Autun. — Chevalier, contrôleur de tabacs, à Beaurepaire, et Debrun, s. p., rue d'Alger, 2. — Bernard, employé de com., place Morand, 12. et Lapa, s. p., quai de l'Hôtel, 4. — Dreyer, fondeur, rue Duhamel, 41. et Baillon, s. p., cours Charlemagne, 9. — Jacquemet, docteur, à Crémieux, et Humbert, s. p., à Aix-les-Bains.

Troisième arrondissement. — Guillaud, employé de chemin de fer, quai Claude-Bernard, 33. et Dumas, sans profession, quai Claude-Bernard, 33. — Fournier, peintre, place Raspail, 6. et Canardello, couturier, rue Port-au-Bois, 15. — Pargayot, sans profession, à Lyon, et Belin, ménagère, à Lyon. — Chambragne, applicateur de ciment, rue du Colombier, 42. et Bourgey, domestique,

rue du Colombier, 42. — Achard, parquettier, rue Chapponnay, 431. et Védoin, parquettier, rue Chapponnay, 431. — Gonon, rue Monplaisir, et Raclet, chapelier, à Monplaisir. — Girin, boucher, grande rue de la Guillotière, 76. et Malinvaud, sans profession, à Limoges. — Le Gouis, maître de conférences, quai des Brotteaux, 26. et Chambard, sans profession, cours Morand, 86. — Luquet, comptable, à Sennecey-le-Grand. et Martin, sans profession, rue Paul-Bert, 332. — Millet, charbon, rue de Créqui, 268. et Vergeat, couturier, rue Crousset, 17. — Millet, menuisier, rue Pierre-Corneille, 153. et Labiche, brodeuse, rue Pierre-Corneille, 93. — Beraud, boulanger, rue de la Guillotière, 80. et Caron, cuisinier, quai de la Guillotière, 27. — Plassard, employé de commerce, rue Cécili, 255. et Dumontet, sans profession, à Matour. — Pauly, maçon, rue Corne-de-Cerf, 16. et Décarre, sans profession, rue Corne-de-Cerf, 16. — Dutoir, modéleur, rue Mazenod, 104. et Vachard, sans profession, à Loisin. — Givre, cocher, rue Saint-Antoine, 50. et Anselme, passementier, rue Saint-Antoine, 46. — Ramol, mécanicien, rue de la Madeleine, 56. et Chevalier, journaliste, rue de la Madeleine, 56. — Guillaud, boucher, grande rue de la Guillotière, 154. et Thibaudier, sans profession, à Millery. — Vouthay, employé, rue Sébastien-Gryphe, 23. et Samouret, fleuriste, rue Sébastien-Gryphe, 23. — Boudet, menuisier, rue Dumoir, 57. et Chédal, piqueuse de bottines, rue Dumoir, 57.

Quatrième arrondissement. — Micoulaz, cult. rue Calas, 6. et Jacquemet, s. p., grande rue de la Croix-Rousse, 81. — C. Derouzière, employé, rue Richan, 9. et Berlioz, marchand de dentelles, rue du Bon-Pasteur, 25. — Rotival, tisseur, rue Dumont, 18. et Peronet, tisseur, rue d'Austerlitz, 9. — Clavel, cordonnier, rue des Tables-Claudiennes, 37,

et Guillet, tulliste, rue du Chariot-d'Or, 14. — Dementhon, liseur de dessins, rue Belfort, 7. et Des, tisseuse, rue de Belfort, 7. — Bonnaud, teinturier, quai de Serin, 18. et Darroun, cuisinier, montée de Vanzelle, 17. — Debroux, débitant, rue Jacquard, 24. et Peyrieux, rue Perrod, 14. — Lemoine, liseur de dessins, à Saint-Etienne, et Mercier, tulliste, rue Perrod, 12. — Page, propriétaire, à Saint-Martin-du-Mont, et Goyet, cuisinier, rue des Gloriettes, 29.

Cinquième arrondissement. — Damiau, employé, à Lyon, et Genin, s. p., chemin de la Demi-Lune, 158. — Jacquet, employé de commerce, rue Pouteau, 8. et Rigal, s. p., rue de Bourgogne, 31. — Laurent, tapissier, rue Bellière, 3. et Foray, cuisinier, place de la République, 42. — Roffat, à l'île-Barbe, et Rojon, à Saint-Denis-aux-Monts-d'Or. — Manière, mécanicien, rue de la Pyramide, 77. et Lambert, cuisinier, à Paris. — Noel, employé, rue Lainerie, 10. et Mme Moisi, tulleuse, rue Lainerie, 10. — Veuriot, employé, rue de Saint-Cyr, 33. et Crapante, couturier, rue de la Pyramide, 93.

Sixième arrondissement. — Ailloud, employé, cours Morand, 4. et Célion, couturier, cours Morand, 4. — Blanc, voyageur de commerce, cours Vitton, 16. et Rancière, demoiselle de magasin, cours Vitton, 9. — Cello, directeur d'école, à la Côte-Saint-André, et Rive, sans profession, rue Tête-d'Or, 47. — Chartron, employé de commerce, rue de Créqui, 101. et Corron, sans profession, place des Hospices, 2. — Falcoz, charcutier, rue de Séze, 4. et Fraissenet, sans profession, cours Morand, 28. — Le Gouis, maître de conférences, quai des Brotteaux, 26. et Chambard, sans profession, cours Morand, 56. — Prat, teinturier, rue Cuvier, 166. et Scanavino, repasseuse, rue Cuvier, 166. — Perrayon, mécanicien, à Villeurbanne, et Cetti, sans profession, rue Ney, 31.

Bernard, employé de commerce, place Morand, 12. et Lapry, s. prof., quai de l'Hôtel, 14. — Durré, boulanger, rue Fénélon, 10. et Jannet, brodeuse, cours Lafayette, 109. — Sourdillon, apôtre, rue de Sully, 6. et Vianney, dévideuse, rue Adamoli, 2. — Sauvaget, maçon, rue de Séze, 72. et Deporte-Morel, couturier, rue Duguesclin, 144. — Gallaud, tulliste, rue de Créqui, 139. et Bussière, cuisinier, m. adr. — Crozier, menuisier, rue de Créqui, 112. et Monnet, cuisinier, place de l'Écluse, 5. — Jaudry, cultivateur, à Illiat, et Guérin, cuisinier, avenue de Saxe, 69. — Reynond, cultivateur, à Amblon, et Machet, cuisinier, place Morand, 17.

INUMATIONS

Premier arrondissement. — Néant.

Deuxième arrondissement. — Honoriette Froquet, 2 ans, Charité, f. 7 h. — Paul Arnaud, militaire, 32 ans, hôpital militaire, f. 9 h. — E. Bagnard, né Combet, sans profession, 41 ans, place Carnot, 4. f. 1 h. — Marie Gélère, domestique, 18 ans, Hôtel-Dieu, f. 2 h.

Troisième arrondissement. — Veuve Espéron, née Panel, couturière, 31 ans, hospice Saint-Luc, f. 7 h. — Veuve Grand, née Monière, sans profession, 74 ans, cours de la Liberté, 43. f. 8 h. — François Pommier, sans profession, 34 ans, boulevard du parc d'artillerie, f. 9 h. — Jacqueline Darphin, 4 mois, boulevard des Girondelles, 11. — Joseph Tourte, malleter, 21 ans, rue Bouchard, 3. f. 3 h.

Quatrième arrondissement. — Pierre Gavins, sans profession, 72 ans, rue de l'Enfance, 43. f. 8 h.

Cinquième arrondissement. — E. Poye-bien, née Pégaz-Blanc, ménagère, 65 ans, impasse Gorge-de-Loup, f. 1 h. — Marius Blanc, 11 mois, rue du Docteur, 23. f. 3 h.

Sixième arrondissement. — E. Dubange, née Moras, sans profession, 59 ans, rue de Vendôme, 37. f. 11 h. — Joséphine Charnet, 8 mois, passage Saint-Pothin, 6. f. 1 h. — Félien Faure, sans profession, 43 ans, rue Cuvier, 25. f. 3 h.

ÉTAT-CIVIL AUX GRAINS

Palais du Commerce

7 Novembre 1891

Blé, Dauphiné, choix	27 25 à 28 »
» ordinaire	26 » à 27 »
Blé, de Bresse, choix	27 50 à 28 25
» ordinaire	26 50 à 27 »
Blé, du Bourbonnais, choix ..	27 50 à 28 »
» ordinaire	26 50 à 27 50
Les 100 kilos rendus à Lyon	
Seigle, du Lyonnais ..	100 kil., 18 » à 18 50
» du Dauphiné	18 50 à 19 »
» ordinaire	18 » à 18 50
Avoines de la région	17 » à 17 50
» de toutes provenances ..	17 » à 17 50
Rendus à Lyon	

VERMOREL

CONSTRUCTEUR

A VILLEFRANCHE (Rhône)

Défense contre le Phylloxéra

MATÉRIEL COMPLET

PALS INJECTEURS PERFECTIONNÉS

Sulfure de Carbone

Pompes à vin. — Alambics

Charrues — Vigneronnes

DEMANDER LES TARIFS

Le Rédacteur-Gérant :

NICOLAU-MENTELE.

Imp. WALTER ET C^e, rue Belle-Gardienn, 14. — Lyon.

AGENCE FOURNIER

14, Rue Confort, LYON (à l'Entresol)

BONS ALGÉRIENS

Émis le 7 Août 1888, par le Crédit Foncier

TIRAGE LE 14 NOVEMBRE 1891

Gros lot : 100.000 francs

PRIX DU BON : 49 Francs

(Tous frais compris)

Agence Fournier, 14, r. Confort, Lyon (à l'Entresol)

SALSEPAREILLE QUET

Sous forme d'un

SIROP agréable

Le Meilleur Dépuratif

du Sang et des Humeurs

S'emploie en toute saison et

surtout à l'automne

S'adresse Pharmacie Quet,

5, r. de la Préfecture, Lyon.

On fait des envois

Suprême

APÉRITIF

Se vend

PARTOUT. Le

dépôt, est l'apôtre

Vente par C. Fournier — Lyon

Essentiellement

(Purgation) du Sang

Dyspepsie, Gastrite, Ma-

ladies du foie et des reins,

Obésité, Constipation, Cir-

culation du sang, Diabète.

Cet Eau est très diurétique

En vente chez les

Pharmacies et Marchands

d'Eaux minérales

Direct de l'Établissement à Brides

Saison du 15 Mai au 1^{er} OctobreLACOMBE & GONNET, 13, Rue Lafayette, PARIS. — (18^e Année)

TRIBUNAL CIVIL DE LYON

Résultats des ventes immobilières du 7 Novembre 1891

AVOUES	DÉSIGNATION DES IMMEUBLES	MISES	PRIX	AVOUES
POURSUIVANTS		A PRIX	D'ADJUDI-CATION	ADJUDICATAIRES
Guilleron.....	Maison d'habitat, r. Voltaire, 50	15.000	34.100	Guilleron.
Chaine.....	— rue Julie, 4, à Montchat.	3.000	3.025	Bernard.
Id.....	— rue Clos-Suiphos, 4.....	4.000	4.025	Id.
Id.....	Terres à Caluire.....	2.000	3.675	Guillermain.
Id.....	—	500	525	Chaine.
Id.....	—	200	1.025	Prunier.
Lefaurichon.....	Terre à Rillieux (Ain).			
Pidard.....	Propriété rue Sainte-Marie, 24.	5.950	5.950	Lefaurichon.
Peiron.....	Montchat.	3.500	5.075	Pondevaux.
	Propriété à Bron.			
	Maison à Villeurbanne, rue des			
	Ecoles, 42.....	2.000	2.425	Peiron.

PIANOS PLEYEL

MAISON SPÉCIALE

9, Place des Jacobins, 9, à l'Entresol

Dépôt du Grand Piano à Queue

DE CONCERT

Les Annonces sont reçues à l'Agence de Publicité Victor FOURNIER
LYON — 14, Rue Confort, 14 — LYON

Service d'Hiver VIENT DE PARAÎTRE Service d'Hiver

L'INDICATEUR DES CHEMINS DE FER

de Paris à Lyon et à la Méditerranée, de l'Est de Lyon,
de l'Ouest-Lyonnais et de Lyon à Trévoux

Contenant le service de toutes les corres-
pondances avec les gares de ces diverses lignes
Le prix des billets aller et retour

Prix : 30 cent.; franco par la poste : 35 cent.

A l'Agence FOURNIER, 14, r. Confort, Lyon

et dans ses succursales de

St-Etienne, Grenoble, Mâcon et Dijon

Dans les Gares, Librairies et Marchands de journaux

EN VENTE

6 MILLIONS d'HYPOTHÈQUE

à PLACER PAR FRACTIONS SUR

la Propriété, l'usufruit, les Baux, les Emphytéoses, les Cessions, les Reprises, les

VENTES ET ACHATS D'IMMEUBLES

LACOMBE & GONNET, 13, Rue Lafayette, PARIS. — (18^e Année)

A LOUER DE SUITE

Appartement de quatre

Pièces au 1^{er} étage, avec

balcon. S'adresser au con-

cierge, rue des Remparts-

d'Ainay, 21, et à MM. Bau-

det et C^e, régisseurs, rue de

la République, 87, à Lyon.

PRIX MODÉRÉS

D^r DUCHARME

3, Cours de la Liberté, 3

Maladies de la peau, des voies

urinaires et contagieuses. —

Électricité.

Traitement spécial des Ulcères

Cabinet : de 9 à 11 h. et de

1 h. 1/2 à 4 h.

fût, ne pût faire autrement que de s'en

émouvoir.

Quelques voisins des Aubin prirent

la malheureuse Madeleine dans leurs

bras et l'emportèrent chez elle.

Lorsqu'elle revint à la vie, le grand

patron du café posa ses deux filles sur

son lit en disant : « Courage ! Tout es-

poir n'est peut-être pas perdu ».

A vrai dire, il n'en conservait guère.

Un cabotier anglais, qui transportait

de Barfleur à Southampton des denrées

de toute sorte, avait aperçu, à deux

milles environ des Reniers, vers la

haute mer, où le vent la repoussait, une

barque, la voile basse, et qui flottait au

hasard, comme une épave.

Il s'était approché et avait lu sur le

bordage d'arrière :

— Madeleine, Barfleur.

Un Anglais ne laisse rien perdre en

route de ce qu'il peut ramasser à son

profit.

La Madeleine, abandonnée sans ma-

ître, était de bonne prise; elle lui appar-

tenait sans conteste.

Il la ramena à Barfleur en réservant

son droit qui était clair.

Il ne fut pas difficile aux camarades

d'Aubin de comprendre ce qui était ar-

rivé.

L'amarre de la barque était brisée à

deux pieds de son anneau. Elle paraiss-

ait fatiguée, mais il avait fallu un

coup de vent pour la rompre, et la nuit

avait été superbe, ce qui causait un éton-

nement général.

Aubin, surpris par la marée montante

aux Reniers pendant qu'il les explorait,

avait dû périr, à moins qu'il ne fut re-

cueilli par quelque bateau.

C'était, à vrai dire, une espérance chi-

mérique.

Aubin était d'une force bien connue et

d'une énergie extrême, mais la distance

des Reniers au rivage rendait son salut

improbable. A moins d'un miracle,

l'homme devait succomber à la tâche, et

dans la nuit surtout, on ne pouvait

compter sur les pêcheurs qui n'aiment

pas le voisinage de ces écueils fertiles

en naufrages.

Madeleine Aubin était atterrée.

La seule grande catastrophe qui pût

les attendre venait de s'abattre sur elle.

Elle serra sa fille dans ses bras en lui

disant :

— Tu n'as plus de père !

Jeanne pleurait toutes les larmes de

ses yeux.

Cet homme qui venait de se perdre,

c'était son seul protecteur, son appui,

son ami fidèle et dévoué. Elle avait pour

lui une tendresse profonde. Avec son in-

telligence précoce, elle en appréciait la

noblesse, la vaillance et son exquise

vertu, la plus rare peut-être, la bonté

poussée jusqu'à l'abnégation et au sacrifi-

ce de soi-même.

Le désespoir de cette misérable famille

était navrant à voir. Cette scène sans

craie, sans plaintes, avec des larmes rési-

gnées, ne devait plus sortir de la mé-

moire de l'enfant.

Lorsque les voisins, les amis et ces

curieux au cœur sec pour lesquels la

douleur des autres n'est qu'un attrayant

spectacle, se furent retirés, Madeleine

remit sur son cœur ses deux filles leur

dit :

— Nous sommes seules et bientôt

vous ne m'aurez plus. Mais vous vous

aimerez bien : jurez-le moi. Toujours !

Jeanne prit la tête de sa sœur entre

ses mains et la couvrit de baisers.

Elle ne comprenait rien à ces paroles

si ce n'est qu'elles étaient sans soutien

toutes les trois et qu'il fallait s'aimer